

TORNATA DEL 29 MAGGIO 1857

CHENAL. J'ai deux mots à dire sur la loi. Je dois faire observer à la Chambre que le Haut-Faucigny risque d'être d'autant plus négligé alors que l'on traite des intérêts de cette localité dans un Conseil provincial, qu'il est situé dans une impasse fermée à son extrémité supérieure, que la population du bassin de l'Arve a des rapports d'affaires qui l'appellent quotidiennement au chef-lieu de la province, à Genève ou dans d'autres parties de la Savoie, que ce n'est que par exception fort rare qu'elle se rend dans la vallée de Sallanches. Par suite de cet isolement, la généralité de la population provinciale tend donc à favoriser plutôt le Bas que le Haut-Faucigny. C'est ce qui explique le motif pour lequel ce dernier risque d'être sans cesse sacrifié au premier. Pour que personne ne le soit, le bon sens exige que l'on procède par voie de justice distributive, que nul ne puisse améliorer sa condition au détriment d'autrui. Pour remédier à cet inconvénient, je désirerai que chaque associé eut toujours sa part réservée dans les fonds provinciaux. Différemment, l'arbitraire ne cessera d'avoir lieu.

Voulez-vous que je vous donne un exemple frappant dont le Haut-Faucigny ne cesse d'être victime? On construit maintenant un pont sur l'Arve, entre les communes de Passy et de St-Gervais, entre deux routes provinciales destinées à les relier, à leur servir d'unique point de communication, ne pouvant en conséquence être considérée que comme partie intégrante des deux routes précitées. Eh bien, on a mis ce pont à la charge de quelques communes du Haut-Faucigny. Passy, qui a cruellement souffert de l'abandon où on l'a laissé, de l'inondation de ses terres, aujourd'hui accablé d'impôts, obligé d'élever une fraction des digues qui sont destinées à garantir ses champs, est soumis à contribuer à la dépense d'un pont nouveau dont la construction pouvait être différée. Pourquoi ne pas attendre que son territoire soit complètement endigué? Il est cruel de soumettre les habitants de cette pauvre commune, en grande partie condamnés à émigrer pour vivre, à des dépenses accablantes pour elle.

Les subsides dérisoires, trop chétifs, que le Conseil provincial avait consenti à allouer pour la construction de ce pont, ont même été réduits par le Conseil divisionnaire, sour le prétexte que la province du Faucigny n'a pas de fonds disponibles. On a pensé sans doute que les communes imposées du Haut-Faucigny en ont à foison. Voilà donc un pont qui demain sera provincial, qui aujourd'hui est construit à la charge de quelques localités. Ce sera l'histoire du fort des Barreaux qu'a élevé le Piémont et dont la France s'est emparé plus tard. « Laissez-le construire, disait Lesdiguières, nous le prendrons demain. »

Savez-vous le grand motif qu'on m'a allégué au Conseil provincial pour motiver le refus de mettre ce pont à la charge de la province? C'est qu'une des deux routes provinciales devrait être supprimée. De par son autorité, un membre l'a décrété ainsi.

Comme on ne cesse de mettre les passions à la place

des principes, un ex-intendant mettait ce pont à la charge exclusive des deux communes de St-Gervais et de Passy, et cela sans qu'il ait eu un *consortium*, bien qu'il y eût d'autres communes supérieures plus intéressées peut-être à sa confection que les deux premières.

Il n'a rien moins fallu qu'une pétition à M. Paleocapa, de la part du Conseil de Passy, pour adoucir cet arbitraire, en obligeant d'autres communes à participer à cette dépense dont elles étaient appelées à retirer un avantage plus marqué.

PALEOCAPA, ministro dei lavori pubblici. Se l'onorevole Chenal avrà esaminato con attenzione il progetto che si presentò e la relazione del ministro dei lavori pubblici, avrà veduto che questo progetto è appunto inteso a provvedere ai bisogni di tutta quanta l'arginazione dell'Arve, e che non è data preferenza ad alcuno, e che anzi il luogo di Sallanches è, fra tutti i paesi che sono sulla linea dell'Arve, quello per la difesa del quale è stato fatto di più. Sallanches ha già avuto l'esecuzione completa di questi lavori, e di ciò è contento, come risulta da lettera scritta dal sindaco al Ministero, in cui, dichiarandosi soddisfatto di questi lavori, invoca semplicemente di essere messo a parte di quell'integrale sussidio che deve prestarsi dallo Stato, non avendolo percepito integralmente per un motivo da lui indipendente, per avere cioè il consorzio domandato che si modificasse un primo lavoro approvato e già appaltato costruendo la difesa sopra un sistema più costoso.

Il Ministero da principio ha dichiarato al consorzio che avrebbe aderito alla esecuzione di questi lavori, ma che il riparto, essendo stato fatto regolarmente dopo avere consultati gli uffizi competenti ed il lavoro essendo appaltato, il Ministero non poteva aumentare la quota che gli era stata assegnata; coll'intendimento però, nel caso avesse piaciuto al Parlamento di adottare un sistema generale tanto per la parte economica, come per la parte tecnica, di proporre e di ottenere anche la concessione di quest'aumento di sussidio; e già prima che la domanda di Sallanches mi fosse diretta, io aveva già provveduto, e, come avrà veduto nella legge, il comune di Sallanches è messo a parte integrale di tutto il sussidio che gli spetta.

Io ho la confidenza che questo progetto di legge, una volta adottato, metterà in tranquillità quei diversi interessi, la collisione dei quali è stata certamente una delle cagioni per cui questa bell'opera fu ritardata da oltre trent'anni. Questa cagione, io lo assicuro, ha influito anche di più che le difficoltà naturali.

Io prego dunque l'onorevole Chenal a cessare dà questi lagni, da queste incriminazioni, che fanno più male che il torrente stesso... (*ilarità*)

CHENAL. Je demande la parole pour un fait personnel.

PALEOCAPA, ministro dei lavori pubblici... e ad assicurarsi (ed ho motivi buoni per crederlo) che coll'adozione di questo progetto tutti sono messi in tranquillità. E non lo dico perchè presuma di fare cosa perfetta,